



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Communiqué de presse

Paris, le 9 juin 2016

Economie/ Secteurs privé et public

Six lauréats « bons payeurs »

récompensés pour leurs pratiques et leurs délais envers leurs fournisseurs

Placée sous le haut patronage de François Hollande, Président de la République, et le parrainage du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, la 3^e édition des Assises des délais de paiement s'est tenue le 8 juin à Bercy, au centre de conférences. La 4^e édition est d'ores et déjà annoncée pour 2017. Les organisateurs comptent sur une mobilisation toujours plus large des acteurs et des candidats aux prix, tant dans la sphère privée que publique, signe d'une évolution positive des comportements en matière de délais de paiement.

UGAP : prix organisme public

L'Union des groupements d'achats publics (Champs-sur-Marne, 77), est une centrale d'achat public, (EPIC placé sous la tutelle des ministères chargés du budget et de l'éducation nationale) qui propose à ses fournisseurs depuis mi-2015 un système d'affacturage inversé collaboratif : une solution particulièrement innovante dans le secteur public qui permet aux fournisseurs de l'UGAP de céder leurs factures, à des conditions de taux particulièrement attractives, au partenaire financier sélectionné par l'UGAP, pour un gain de trésorerie de 20 à 25 jours. L'UGAP, qui affiche un délai moyen de paiement de 29 jours.

Prix Territoires : Ville de Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais)

Cette commune de 12 509 habitants a entrepris de diminuer les délais de paiement de ses fournisseurs (20,25 jours en 2015 et un objectif de 16 jours en 2016) pour le maintien de son tissu économique et commercial et les effets bénéfiques sur les services à ses administrés. Elle a mis en place toute une politique interne et une discipline d'achat. Le résultat est là. L'intervention du maire a été particulièrement appréciée du public pour son humour et sa force de conviction.

Prix grand groupe : Société Générale

Société Générale est le premier grand groupe français à viser un paiement sous 30 jours pour tous ses fournisseurs. Ainsi en 2015, en réduisant le délai de paiement de 60 à 30 jours, Société Générale a permis d'injecter 2,5 milliards d'euros de liquidité dans l'économie française. Le groupe vise pour 2016 un paiement à 30 jours pour 75 % de ses fournisseurs, quelle que soit leur taille.

Prix ETI : Terreal

Pour Terreal (Suresnes, 92), producteur français de matériaux de construction en terre cuite, bien gérer le besoin en fonds de roulement n'est en rien incompatible, bien au contraire, avec un comportement responsable en matière de délais de paiement, dans la perspective de l'établissement durable d'une relation de qualité avec ses fournisseurs. En 2015, Terreal affiche un délai moyen de paiement de 48,1 jours grâce notamment à une politique interne délais de paiement soutenue.

.../...



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Prix PME : Silix et Outilacier sont exaequo

Le jury* a souhaité cette année récompenser deux PME parmi des dossiers de candidatures plus nombreux que dans les autres catégories, preuve que le sujet des délais de paiement est sensible auprès des plus petites entreprises.

Silix, société de négoce de matériaux de construction (Marange-Silvange, 57), estime que le délai de paiement est un enjeu primordial et surtout une marque de respect envers ses fournisseurs, dans un secteur d'activité actuellement en proie à des difficultés de marché. C'est notamment grâce à l'intégration informatique des achats que la PME mosellane a diminué et continue de diminuer le délai de paiement de ses fournisseurs (32 j en 2015, objectif de 30 j en 2016).

Outilacier, distributeur d'outillages et de fournitures industrielles (Vaulx-en-Velin, 69), fait du respect des délais de paiement de ses fournisseurs ou du paiement anticipé, un « outil de profitabilité partagée au service du développement de la performance des écosystèmes industriels » et un moyen de cofinancer le besoin en fonds de roulement de partenaires, avec lesquels Outilacier développe des innovations. En 2015, le délai moyen de paiement s'établit à 41 jours. Plus de 30 % des factures fournisseurs ont été réglés à réception ou par anticipation.

* Le jury d'experts était co-présidé par Jeanne-Marie Prost, présidente de l'observatoire des délais de paiement, Jean-Hervé Lorenzi, président du pôle de compétitivité Finance Innovation et Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises. Des critères d'évaluation identiques ont été retenus pour les entreprises du secteur privé et les structures publiques et parapubliques. Les candidatures étaient ouvertes aux grands groupes, entreprises de taille intermédiaire (ETI), PME, organismes et établissements publics, collectivités territoriales et hôpitaux dont la politique financière vise à respecter et réduire les délais de paiement contractuels avec leurs fournisseurs.

En savoir plus sur les prix et les Assises 2016 des délais de paiement :

<http://prixdesdelaisdepaiement.fr>

Dossier de presse

Synthèse des résultats des deux études (Altares et TeresaMonroe) présentées lors des Assises

Contacts presse :

Valérie Desgrandchamps / relations presse prix et assises des délais de paiement 2016

06 62 89 51 51 / vdesgrandchamps@wanadoo.fr

Thierry Chevalier / Compinnov / 01 850 88 222 / t.chevalier@compinnov.com

En partenariat avec



AFDCC – APASP – ASTECH – CDAF – CNCEF – CODINF – COMITE MECANIQUE IDF
– CCI France – CGPME – DFCG – ETHIC - FINANCE INNOVATION – MEDEF –
Le Médiateur des Entreprises – M-ETI – Pacte PME – RAVI - SWAPCARD

Partenaires Presse

[LesEchos](#) [Finyear](#)

Une réalisation [compinnov](#)